



Accompagner des lycéens à la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES)

Elèves diplômés d'un Baccalauréat sans proposition d'admission et ayant reçu au moins une réponse négative en phase complémentaire.

Critères d'éligibilité (à choix multiple en fonction du candidat)

- Titulaire d'un baccalauréat
- Elève ou étudiant de l'Académie de Lyon
- Sans proposition d'admission sur les vœux émis en phase principale et ayant reçu au moins une réponse négative en phase complémentaire.
- Justifiant d'une situation personnelle exceptionnelle et souhaitant la re-examenation des vœux :

Accompagnement par la CAES

Le candidat sollicite un accompagnement à la CAES directement depuis son dossier via la rubrique « Admission/CAES »

Il est conseillé tout au long du process

* Sera proposée une formation adaptée au projet et en fonction des places vacantes. Il peut exprimer ses priorités dans sa rubrique « ma préférence ».

** Si le candidat renonce ou répond hors délais alors il est réputé avoir renoncé à son accompagnement par la CAES.



1

Le candidat est éligible à la CAES.

Notification par mail ou par message dans l'onglet « contact » de la plateforme Parcoursup, à partir du **2 juin pour les situations exceptionnelles et sportives de haut niveau, le 2 juillet pour les autres bacheliers.**

2

Le candidat transmet les justificatifs demandés.

Il est accompagné par son référent

3

Le candidat reçoit une ou plusieurs propositions en adéquation avec son profil et son projet professionnel.

Il est accompagné par son référent

4

Le candidat se fait accompagner par son référent/accompagnant afin de préciser et valider son projet de formation.

Il est accompagné par son référent

5

Le candidat accepte la proposition* via son dossier « Parcoursup »

Il répond **en respectant les délais****.